
DECISION N° 2024 - 180

PORTANT COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT (CSE)

Le Directeur Général,

- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de Monsieur Jean-François LEFEBVRE en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses Livres Ier et II ainsi que l'article L. 811-2,
- Vu le décret n°2021-1570 du 5 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public,
- Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022,
- Considérant l'élection du représentant de la CME au CSE lors de la CME qui s'est déroulée le 13 décembre 2022,
- Suite à la démission d'un représentant du syndicat CGT,

DECIDE

ARTICLE 1

A compter du 9 décembre 2024, la composition du CSE du CHU de Toulouse est arrêtée comme suit :

Le CSE est présidé par M. LEFEBVRE, Directeur Général du CHU de Toulouse, ou son représentant.

1.1. Membres avec voix délibératives

Syndicat CGT :

Membres Titulaires

M. TERRIE Julien
M. BEDUZ Sylvain
Mme MOULINIER Marie
Mme PRATLONG Bernadette
Mme SERS Magali
M. HARRAT Ahmed
Mme SALINGUE Pauline

Membres suppléants

Mme HANIFI Assia
Mme MELENCHON Sylvie
Mme BOUHARIRA Nasahia
Mme BERLEAU Anne
M. FELIX Mathieu
Mme FORZY Gabriela
M. GOUSSY Sébastien

Syndicat CFDT :

Membres Titulaires

Mme BERTHELIER Barbara
M. SIMAO Jean-François
M. BALLEST Guillaume

Membres suppléants

Mme BEDOS Géraldine
M. CAZZANIGA Jean-Pascal
Mme BRACHET Sylvie

Syndicat FO :

Membres Titulaires

Mme IBOS Sandra
Mme MALROUX Emilie

Membres suppléants

Mme CHAMAYOU Catherine
Mme BOURILLON Valérie

Syndicat UNSA :

Membres Titulaires
M. SORIGNET Philippe
M. PICARD Laurent

Membres suppléants
Mme FERRARI Charlène
Mme CESTRIERES Maryse

Syndicat SUD :

Membre Titulaire
Mme PRONO Isabelle

Membre suppléant
M. ALAVA Victor

1.2. Membre avec voix consultative

Docteur OLIVER-PETIT Isabelle, représentante de la CME

ARTICLE 2

Le mandat des représentants du personnel au CSE prendra fin le 31 décembre 2026.

ARTICLE 3

La précédente décision, **numéro 2024-160, prise le 18 octobre 2024**, fixant la composition du CSE est abrogée.

ARTICLE 4

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

ARTICLE 5

La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable et sera publiée sur le site internet du CHU de Toulouse.

Toulouse, le 9 décembre 2024

Le Directeur Général,

Jean-François LEFEBVRE

